

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 130,91 km² à environ 5 kilomètres à l'ouest du centre-ville de La Tuque.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve de biodiversité projetée est essentiellement formé de basses collines, dont l'altitude varie de 280 à 470 mètres. Les dépôts de surface sont principalement d'origine glaciaire (till) mais on y trouve également des dépôts fluvioglaciaires et organiques.

MILIEU BIOLOGIQUE

Les peuplements actuels comprennent une bonne diversité d'espèces, trois refuges biologiques et plusieurs vieilles forêts. Si la flore doit être documentée davantage, la faune est mieux connue. Les milieux aquatiques couvrent plus du quart du territoire et abritent plusieurs espèces, dont l'omble chevalier ou quassa (espèce vulnérable au Québec).

MILIEU SOCIAL

À proximité de La Tuque, le lac Wayagamac est la source principale d'alimentation en eau de la municipalité (niveau contrôlé au moyen de deux barrages). Plus de 80 % du territoire de la réserve recoupe la zec de la Bessonne. Le territoire est fréquenté pour de multiples activités récréotouristiques, notamment la chasse, la pêche et le piégeage.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

Le territoire abrite des écosystèmes représentatifs de la portion nord-est de la région naturelle de la dépression de La Tuque.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Le territoire pour lequel un statut permanent de protection est proposé est le même que celui de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac, et le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité du Lac-Wayagamac ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	☒ Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	☒ Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	☒ Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	☒ Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	☒ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	☒ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	☒ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoies et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	☒ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

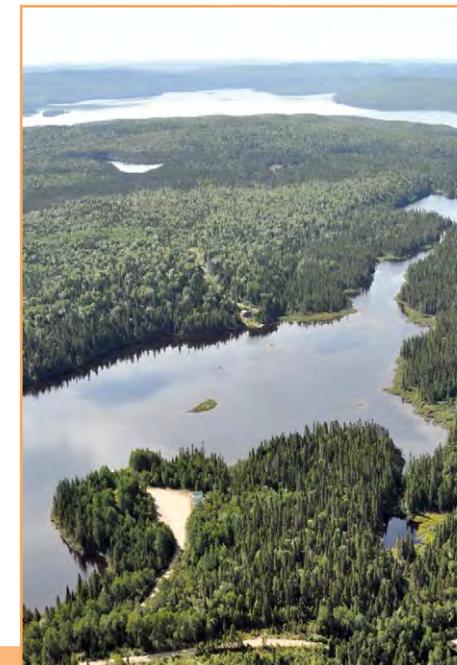
* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Le lac Wayagamac (vue du sud-ouest) (A. R. Bouchard, MELCC)

L'île Steamboat dans le lac Wayagamac (A. R. Bouchard, MELCC)



Le Grand lac Caribou (A. R. Bouchard, MELCC)

Les aires protégées au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac



Protéger des écosystèmes représentatifs tout en préservant un réservoir d'eau potable

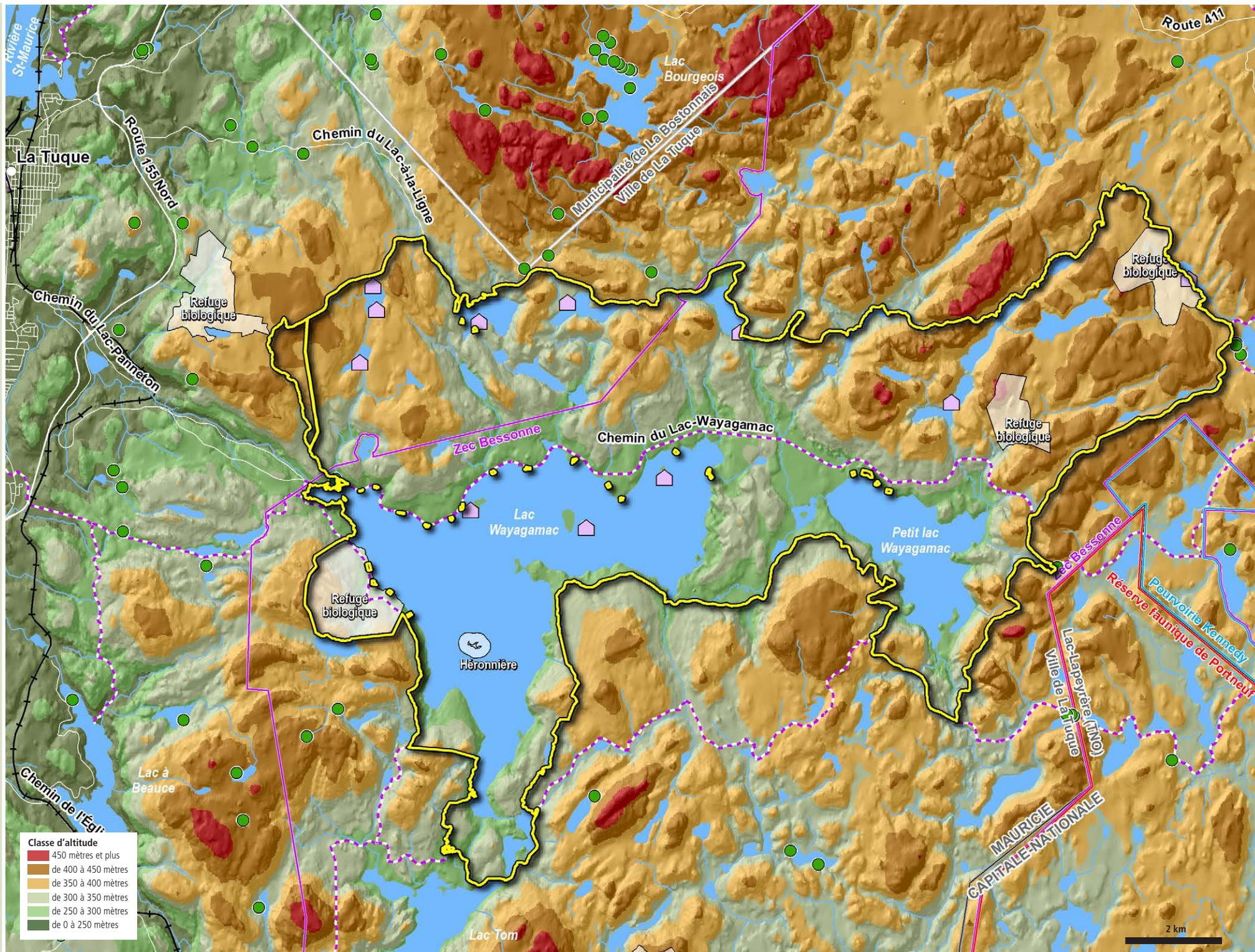
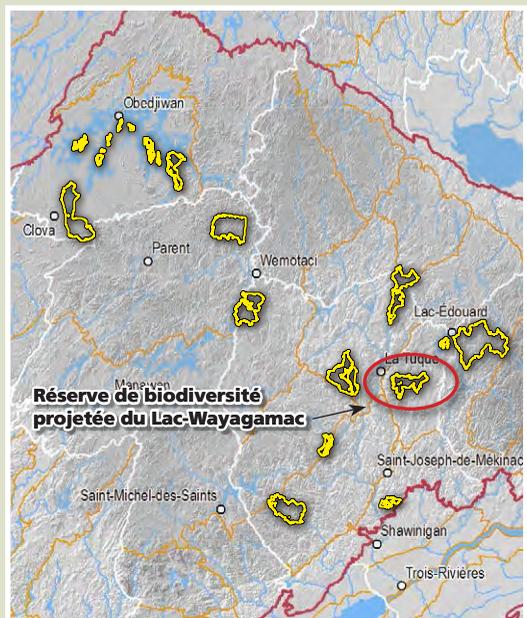




La réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

— Réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

- 🏠 Bail de villégiature
- Bail hors territoire
- Sentier de motoneige
- Chemin de fer
- Autre aire protégée
- ZEC
- Territoire faunique
- Pourvoirie à droits exclusifs



2 km